



STRATÉGIE DU CLUSTER PROTECTION NIGER 2025–2027

INTRODUCTION

Notre mission, en tant que Cluster Protection et ses Domaines de Responsabilité (AoRs), est de favoriser la mise en place d'un environnement protecteur au Niger, garantissant la sécurité des populations civiles, le respect de leurs droits fondamentaux et la recherche de solutions durables, conformément au droit international, aux normes humanitaires et aux cadres nationaux. Cette mission repose sur une collaboration étroite avec nos partenaires à travers le pays, qui nous permet de mettre en œuvre une réponse de protection plus cohérente, intégrée et efficace.

Nous nous engageons à garantir une approche coordonnée, efficace et fondée sur les principes de protection, avec la reconnaissance de celle-ci comme une priorité centrale dans l'action humanitaire. Nous soulignons également l'importance de la protection dans le lien entre réponse humanitaire, développement et consolidation de la paix, en particulier dans les régions affectées par les conflits, les déplacements forcés et les chocs climatiques.

Au Niger, le Cluster Protection assure la coordination stratégique et opérationnelle de la réponse face aux risques majeurs tels que les attaques contre les civils, les déplacements forcés, les séparations familiales, les mariages d'enfants, les violences basées sur le genre et les restrictions à l'accès humanitaire, y compris pour les personnes handicapées.

Il doit conduire l'analyse des besoins, la planification, le plaidoyer et le suivi des interventions de manière inclusive. Les Domaines de Responsabilité – protection de l'enfance, VBG, lutte anti-mine et logement, terre et propriété – apportent une expertise technique ciblée dans leurs domaines respectifs, en appui à une réponse coordonnée et adaptée aux réalités du terrain, notamment dans les régions les plus affectées comme Tillabéri, Tahoua et Diffa.

Cette stratégie collective et inclusive constitue le socle de notre réponse coordonnée à la crise de protection au Niger. Elle oriente les actions de l'ensemble des membres du Cluster Protection et complète les stratégies spécifiques de chaque AoR, tout en renforçant notre impact collectif au service des populations affectées, y compris la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées.

La stratégie du Cluster Protection au Niger est également guidée par des politiques internationales essentielles, notamment [GPC Strategic Framework 2025-2030](#) et [IASC Centralité de la Protection, IASC Gender-Based-Violence Guidelines](#), [Persons with Disabilities in Humanitarian Action](#) et la loi N° 2019-62 du 10 décembre 2019 déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des personnes handicapées (au Niger) et son décret d'application N° 2021-539¹²³. [1] [2] [3]¹

Au début de l'année 2025, la communauté humanitaire au Niger a été confrontée à une crise sans précédent, liée au gel et une réduction globale des financements internationaux, notamment ceux des États-Unis, entraînant la fermeture de plusieurs programmes humanitaires critiques. Cette situation a eu des effets en cascade sur la stabilité de l'environnement humanitaire, affaiblissant les capacités d'intervention des acteurs et aggravant les risques de protection pour des communautés déjà fortement affectées par les conflits, les déplacements forcés, les crises climatiques et la précarité socioéconomique.

Dans ce contexte de contraintes financières majeures, le Cluster Protection et ses AoRs, en coordination étroite avec les membres de l'ICCG et sous la direction de l'Équipe Humanitaire Pays (EHP), s'engagent à prioriser les activités et

¹ Inter-Agency Standing Committee (2015), *Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action*.

² Global Protection Cluster (2023), *GPC Strategic Framework 2023–2025*. Disponible sur: <https://globalprotectioncluster.org/publications/816/policy-and-guidance>

³ IASC, *Statement on the Centrality of Protection in Humanitarian Action*. Accessible sur : <https://globalprotectioncluster.org/publications/816/>



les ressources en ciblant en priorité les besoins les plus urgents et les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes à risque de violences ou d'exclusion⁴.

Parallèlement, le Cluster Protection développera une approche opérationnelle optimisée, visant à garantir une assistance plus efficace, plus durable et mieux adaptée aux besoins des personnes (sans oublier les besoins spécifiques des personnes handicapées) et aux réalités locales, tout en réduisant les coûts opérationnels dans un environnement de plus en plus restreint.

Ce processus de réajustement stratégique sera fondé sur une concertation inclusive à tous les niveaux, impliquant notamment la Coordinatrice Humanitaire (HC), l'EHP, les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les communautés affectées et les Organisations des personnes handicapées afin de définir une architecture de coordination adaptée aux défis du contexte nigérien et assurer une réponse de protection centrée sur les droits, les besoins et les priorités des populations.

CADRE JURIDIQUE

Le Niger a adhéré à plusieurs instruments régionaux et internationaux relatifs aux personnes déplacées internes (PDI), notamment les Principes directeurs de l'Union africaine sur les déplacements internes et la Convention de l'Union Africaine de 2009 sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qu'il a ratifiée en 2012. Le pays est également partie prenante du Processus de Rabat et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018. Le Niger a ratifié en 2008 la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne l'adhésion du Niger à certains instruments internationaux clés relatifs à la protection des migrants, à la lutte contre la criminalité transnationale organisée ou à l'éradication de l'apatridie.

Sur le plan national, plusieurs textes ont été adoptés pour encadrer les questions de déplacement interne et de migration :

- La loi n° 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes, qui fait du Niger un des rares pays de la région à disposer d'un cadre juridique spécifique sur les PDI ;
- La Politique nationale de prévention et de gestion des déplacements internes adoptée en 2021, qui vise à améliorer la préparation, la réponse et les solutions durables aux déplacements ;
- La loi N° 2019-62 du 10 décembre 2019 déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des personnes handicapées ;
- D'autres instruments sectoriels tels que le Code de l'enfant (2019), la loi sur l'état civil, et le cadre législatif sur la nationalité.^{456 [7] [8] [9]}

Malgré ces avancées, le cadre législatif nigérien reste encore limité dans sa capacité à couvrir l'ensemble des problématiques liées aux mouvements migratoires mixtes, à garantir la protection effective des personnes en situation de vulnérabilité, et à assurer l'accès inclusif aux services essentiels, notamment pour les populations sans documents, les personnes handicapées ou en situation ou en risque d'apatridie.

⁴ République du Niger, "Code de l'enfant", 2019

⁵ République du Niger, "Loi sur l'état civil", version consolidée 2020.

⁶ République du Niger, "Code de la nationalité nigérienne", Loi n° 1961-27 du 15 juillet 1961, modifiée



CONTEXTE DE PROTECTION

Le contexte au Niger est marqué par une instabilité croissante, alimentée par des facteurs politiques, socio-économiques, sécuritaires et climatiques. Ces dynamiques aggravent les menaces qui pèsent sur la protection des populations civiles et complexifient la réponse humanitaire. Les conséquences se manifestent particulièrement à travers cinq risques de protection majeure identifiés par le Cluster :

ATTAQUES CONTRE LES CIVILS, LES INFRASTRUCTURES CIVILES ET LES BIENS DE CARACTERE CIVIL

L'insécurité généralisée, liée aux actions des Groupes Armés Non Étatiques (GANE), continue de provoquer des violences à grande échelle. Des attaques contre les civils, les PDI, les réfugiés et les communautés hôtes sont signalées régulièrement, principalement dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi. Ces violences comprennent des meurtres, des enlèvements, des pillages, des viols, des sommations de quitter leurs lieux d'habitation et des extorsions. Bien que le nombre d'attaques signalées ait diminué au premier semestre 2024 (1 339 cas contre 1 584 en 2023), cette baisse apparente est probablement due à des difficultés d'accès aux zones les plus affectées. Les infrastructures civiles (écoles, centres de santé, mairies, entrepôts alimentaires, etc.) ont également été détruites, pillées ou incendiées, compromettant l'accès aux services sociaux de base et aggravant la vulnérabilité des communautés.

DEPLACEMENT FORCE

Au 30 juin 2025, 940 447 personnes étaient en situation de déplacement forcé, dont : 459 585 personnes déplacées internes (PDI), 433 575 réfugiés et demandeurs d'asile, et 47 287 retournés. Ces déplacements sont principalement causés par les violences armées, les menaces des GANE, la destruction des moyens de subsistance, des infrastructures communautaires les déguerpissements des populations et, plus récemment les feux de brousse et les inondations massives survenues depuis juin 2024. Le ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes a confirmé que les PDI sont réparties dans 62 communes de 34 départements de 7 régions du pays. Les déplacements provoquent une perte d'accès aux services sociaux de base et aux droits fondamentaux, une désintégration des structures communautaires et une exposition accrue à d'autres risques de protection.⁷ [4]

SEPARATION FAMILIALE, ENLEVEMENTS, RECRUTEMENT ET MARIAGE D'ENFANTS

Les attaques, les fuites précipitées et les déplacements multiples ont entraîné des séparations familiales fréquentes. De nombreux enfants sont portés disparus ou séparés de leurs familles, avec des risques accrus d'enlèvement, de recrutement forcé par des groupes armés et de mariages précoces. Le mariage des enfants reste une stratégie de survie dans plusieurs régions, particulièrement touchées par la pauvreté, l'insécurité et la rupture des mécanismes de protection communautaires.

ACCES HUMANITAIRE ENTRAVE

L'accès humanitaire demeure un défi critique. Dans plusieurs zones affectées par les conflits, l'intervention des acteurs humanitaires est restreinte par des mesures militaires de sécurité (zones interdites, escortes nécessaires), des menaces d'enlèvement contre le personnel humanitaire, la suspicion généralisée vis-à-vis des ONG et agences onusiennes, la destruction des infrastructures logistiques. Cette limitation d'accès compromet gravement l'identification des besoins, la prestation de services de protection, et la mise en œuvre d'un accompagnement durable et prévisible.

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

La persistance du conflit, le déplacement, la pauvreté et l'effondrement des mécanismes communautaires ont exacerbé les risques de violences basées sur le genre. Cependant, la vulnérabilité des femmes et des filles s'est accrue en raison de divers facteurs. Parmi ceux-ci figurent des abris insuffisants pour garantir leur sécurité, un accès limité aux services sociaux essentiels, ainsi qu'une promiscuité accrue dans les zones d'hébergement et les abris eux-mêmes. Les déplacements fréquents vers des zones dangereuses augmentent leur exposition aux risques, tout comme le manque de sensibilisation et l'insuffisance des mécanismes permettant de signaler les cas de violence

⁷ Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, *Statistiques des personnes déplacées au Niger – Mars 2024*.



basée sur le genre (VBG) ou d'accéder à des services adaptés pour leur prise en charge. Ces insuffisances dans les structures de soutien et les dispositifs de signalement exacerbent une situation déjà très fragile.

Toutefois, l'analyse des données globales pour les années 2024 et 2025 au cours des premiers trimestres révèle qu'en 2024, presque le double des cas a été rapporté par rapport à 2025. Pour illustrer, 513 cas de VBG ont été enregistrés dans le GBVIMS au premier trimestre 2024 contre 268 au même moment en 2025. Cette diminution significative des statistiques du GBVIMS en 2025 ne reflète pas nécessairement une baisse de la violence basée sur le genre. Elle est principalement liée au retrait de nombreux acteurs humanitaires dont les contrats ont été annulés en raison des réductions de financement de la part des États-Unis et d'autres bailleurs européens. En conséquence, les services se sont raréfiés et, étant donné que la collecte de données sur la VBG repose majoritairement sur la prestation de services, de nombreux cas ne sont pas recensés faute d'accès à ces services. La VBG affecte principalement les femmes et les filles, qui sont donc des groupes à risque au Niger. Les adolescentes subissent divers types de VBG, notamment la privation d'éducation et le mariage forcé. En 2025, 97 % des victimes étaient des femmes et des filles, contre 3 % d'hommes. Les types de VBG signalés sont le déni de ressources (55 %), la violence émotionnelle (19 %), l'agression physique (14%), l'agression sexuelle (5 %) et le viol (4 %). Les services de prise en charge restent insuffisants dans ce contexte de rareté de ressources par exemple au cours de ce premier trimestre 2025, la répartition des cas pris en charge par les services essentiels est de 11% pour l'hébergement, 20% pour les moyens de subsistance, 49% pour l'appui psychosocial, 11% pour la santé, 8% pour la justice et 1% pour la sécurité.

ACCES AUX DROITS AUX LOGEMENT A LA TERRE ET A LA PROPRIETE (LTP)

La sécurité d'occupation des terres par les PDI dans les zones de déplacements ainsi que la privation d'accès à leur bien LTP dans les zones d'origine reste une problématique très préoccupante dans le contexte actuel. Dans les régions touchées par le conflit et les inondations, on constate les occupations anarchiques et sans autorisation des espaces par les PDIs, le logement non convenable, une sécurité d'occupation assez fragile dû à l'absence de document légale pouvant garantir leur droit. Tout ceci expose ces personnes déjà vulnérables à des risques d'expulsion forcée.

La question du déguerpissement devient de plus en plus une problématique sérieuse de protection qui mérite une attention particulière pour respecter la dignité des personnes forcées de quitter leur lieu de résidence habituelle. Soulignons que ces populations déplacées de force ont occupé des espaces publics et privés, au nom de la solidarité communautaire et l'orientation des autorités administratives et coutumières dès le début de leur déplacement. Cependant, chemin faisant, l'urbanisation des villes et des communes ont poussé l'autorité à prendre des mesures administratives d'injonction de déguerpissement, à la demande des propriétaires privés qui voulaient jouir de leur propriété ou pour cause d'utilité publique, pour la construction d'édifices ou infrastructures d'intérêt public. Les espaces occupés sont parfois lotis et le processus de viabilisation parfois imminent. Ces processus mettent en difficulté les populations déplacées qui avaient commencé à reconstruire leur résilience et leur vie sur le site et se trouvent encore dans un énième déplacement sans abris avec tous les problèmes de protection associés.

FACTEURS AGGRAVANTS TRANSVERSAUX

Changements climatiques : Les inondations massives de 2024 ont causé la perte de vies humaines, la destruction d'habitations et la perturbation des moyens de subsistance, aggravant la vulnérabilité des populations déjà exposées à l'insécurité.

Crises politiques et économiques : Le gel de certaines aides internationales, la volatilité économique, l'inflation significative et la baisse du financement humanitaire réduisent les capacités de réponse alors que les besoins augmentent.

Stigmatisation et tensions communautaires : Les violences et déplacements forment un terreau fertile à la stigmatisation des groupes perçus comme affiliés ou complaisant aux GANE, générant des conflits intercommunautaires et fragilisant davantage la cohésion sociale. De comportements stigmatisant le handicap sont aussi des besoins en protection à prendre en compte.

Déséquilibre démographique : Dans les zones d'accueil, en plus du déséquilibre démographique causé par l'arrivée massive des personnes déplacées de force, on observe une grande pression sur les services sociaux de base déjà limités.



APPROCHE CLUSTER

Le Cluster Protection vise, de manière inclusive, à renforcer la protection des populations affectées par la crise humanitaire au Niger, en mettant l'accent sur les individus et les communautés les plus vulnérables. La stratégie cherche à établir et à consolider des partenariats stratégiques avec les parties prenantes nationales, les acteurs humanitaires, la société civile dont les OPH (Organisation des Personnes Handicapées) et les communautés locales, afin de répondre aux besoins humanitaires, réduire les risques de protection, réduire les vulnérabilités, renforcer les capacités des personnes à besoins spécifiques dont les personnes handicapées et favoriser des solutions durables et la résilience des populations affectées.

Conscients des défis systémiques et contextuels actuels, le Cluster Protection du Niger s'engage à renforcer la collaboration stratégique avec les partenaires techniques, les institutions financières, les acteurs humanitaires et les communautés locales. Des efforts de renforcement des capacités seront dirigés vers les acteurs de la protection, y compris les institutions nationales et locales, en coordination avec les autres secteurs humanitaires pour souligner la centralité de la protection dans la réponse et promouvoir la cohésion sociale entre les communautés d'accueil, les personnes déplacées et celles retournées.

Une attention particulière sera accordée à la participation des populations affectées afin de renforcer leurs capacités, favoriser leur autonomisation, et développer des mécanismes de résilience leur permettant de mieux défendre leurs droits à la sécurité, à la protection, à l'assistance humanitaire inclusive et au développement.

Par ailleurs, le Cluster Protection du Niger soutiendra activement les autres clusters dans la mise en œuvre de la transversalité de la protection, notamment à travers des activités de renforcement de capacités, de suivi et d'intégration des principes de protection dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'assistance humanitaire inclusive et multisectorielle.

Les fonctions essentielles du Cluster joueront un rôle central dans l'atteinte des résultats de protection définis dans la présente stratégie et son plan d'actions. Ces fonctions incluent : le leadership et la coordination, l'analyse de la situation de protection, l'évaluation des besoins, le plaidoyer et le partage d'informations, la planification d'urgence et de contingence, l'harmonisation des outils, la coordination des interventions ainsi que le respect des normes convenues dans la mise en œuvre et le suivi des activités.

PRINCIPES DIRECTEURS DU CLUSTER PROTECTION

La stratégie du Cluster Protection s'aligne sur les principes humanitaires fondamentaux afin d'assurer une approche globale, éthique, efficace et inclusive de la protection. Ces principes incluent le principe d'équité et de partenariat et principe de confidentialité sans s'y limiter :

- ⟨ **Ne pas nuire (Do No Harm)** : Garantir que les actions humanitaires ne causent pas involontairement de tort aux populations affectées et chercher activement à minimiser les effets négatifs potentiels.
- ⟨ **Non-discrimination** : Respecter le principe d'impartialité, en veillant à ce que l'assistance et la protection soient fournies uniquement en fonction des besoins, sans distinction d'origine ethnique, de genre, de religion ou d'autres facteurs mais en supportant les besoins spécifiques et les aménagements raisonnables conformément aux droits des personnes handicapées stipulés dans la Convention UN-CDPH et la loi N°2019-62 du Niger.
- ⟨ **Participation communautaire** : Associer les communautés affectées aux processus décisionnels, reconnaître leur capacité d'agir et les autonomiser afin qu'elles puissent contribuer activement à leur propre protection et bien-être.
- ⟨ **Sensibilité au genre** : analyser les dynamiques liées au genre à chaque étape de l'intervention pour identifier les risques, adapter les actions aux besoins de tout un chacun, promouvoir l'égalité des genres et mettre en place des mesures concrètes de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre.
- ⟨ **Redevabilité** : Mettre en place des mécanismes de transparence et de redevabilité afin de s'assurer que les interventions de protection sont conformes aux normes convenues et répondent réellement aux besoins des



populations affectées.

- ⟨ **Approche fondée sur les droits humains** : Aligner les efforts de protection sur les normes internationales en matière de droits humains, promouvoir la dignité et les droits de toutes les personnes, et demander des comptes aux détenteurs d'obligations.
- ⟨ **Accès à la justice** : Faciliter l'accès à la justice pour les survivants(es) de violations de protection, notamment par un appui à l'aide juridique et à l'assistance judiciaire, et au plaidoyer pour la redevabilité.
- ⟨ **Intérêt supérieur de l'enfant** : Accorder la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les activités de protection y inclus l'éducation, en tenant compte de leurs vulnérabilités et besoins spécifiques.
- ⟨ **Sensibilité au conflit** : Mener les activités de protection avec une attention particulière aux dynamiques du conflit, identifier les risques potentiels et ajuster les stratégies en conséquence.
- ⟨ **Sensibilité culturelle** : Respecter le contexte culturel des populations affectées et intégrer leurs pratiques et perspectives dans les interventions de protection.
- ⟨ **Sécurité et sûreté** : garantir la protection physique et psychologique des populations affectés et des acteurs humanitaires, en identifiant les menaces, en évaluant les risques contextuels, et opérationnels et en mettant en œuvre les mesures préventives et réactives pour réduire les risques, prévenir les préjudices, et assurer un environnement d'intervention sûr.
- ⟨ **Coordination et collaboration** : Favoriser la coordination et la collaboration entre les différents acteurs
 - y compris les autorités publiques, les ONG nationales et internationales, et les agences des Nations Unies
 - pour assurer une réponse de protection cohérente et efficace.
- ⟨ **Localisation** : Renforcer la participation significative, la capacité opérationnelle et le leadership des acteurs locaux et nationaux dans la coordination, la planification et la mise en œuvre des réponses de protection au Niger.
- ⟨ Le principe de "rien pour nous sans nous" pour les personnes handicapées visant à assurer leur participation active dans toute action donc de protection les concernant.

FONDS HUMANITAIRE POUR LE NIGER – APPROCHE INTEGREE DU CLUSTER

Sous la direction du Coordinateur Humanitaire (HC), le Fonds Humanitaire pour le Niger (FHN) vise à appuyer l'allocation et le décaissement rapides des ressources des bailleurs pour répondre aux besoins humanitaires les plus critiques, tels que définis dans le Plan de Réponse Humanitaire (HRP), tout en gardant une flexibilité permettant de financer les urgences imprévues ou les lacunes critiques au fur et à mesure qu'elles apparaissent.⁸

Pour atteindre cet objectif, le FHN utilise deux mécanismes d'allocation :

⟨ **ALLOCATION STANDARD**

Processus par lequel la majorité des fonds sont alloués afin de financer les projets prioritaires identifiés dans le cadre du HRP. Ce processus a généralement lieu deux fois par an : après la publication du HRP annuel, puis lors de la révision à mi-parcours, en fonction du niveau de financement disponible.

⟨ **ALLOCATION RESERVE**

Mécanisme permettant une allocation rapide et flexible des fonds en réponse à des urgences imprévues, à des besoins contextuels ou à des évolutions critiques de la situation. Le processus d'allocation de réserve est considérablement plus rapide et allégé que celui de l'allocation standard. Le Cluster Protection et ses Domaines de Responsabilité (AoRs) adoptent par défaut une approche intégrée pour toutes les allocations provenant du FHN. Face à la réduction des

⁸ OCHA Niger, *Plan de Réponse Humanitaire 2025*



ressources et à l'augmentation des besoins humanitaires, les approches intégrées apparaissent comme les plus efficaces et complètes pour répondre à la diversité des risques de protection. En particulier, les approches intégrées dans le cadre des allocations de réserve permettent non seulement de préserver les priorités du Cluster Protection face aux pressions externes lors des urgences, mais elles offrent également une opportunité de réponse ascendante (bottom-up), ce centré sur les besoins réels des communautés affectées. En collaborant étroitement avec un nombre restreint de partenaires (généralement 2 à 3 par allocation), le Cluster Protection renforce la capacité de réponse locale dans les zones difficiles d'accès. Cette collaboration se fait avec des partenaires déjà présents sur le terrain, capables de répondre à des besoins de protection multiples et complexes.

GESTION DE L'INFORMATION

Les priorités du Cluster Protection se traduisent concrètement à travers ses systèmes de gestion de l'information et ses produits analytiques.

- ⟨ **Le Portail du Cluster Protection | Global Protection Cluster** constitue une base de ressources qui centralise les contributions des membres et diffuse les mises à jour, de rapports et des évaluations collectés par le cluster. Ce portail est un outil de référence pour l'analyse globale des tendances de protection.
- ⟨ **Le système 5W du Cluster Protection Niger pour 2025** fournit aux membres du cluster, aux bailleurs et aux autres parties prenantes les données actualisées sur la prestation des services de protection à travers le pays. Le 5W sert également d'outil de coordination pour les mécanismes de coordination sous- nationaux, permettant d'identifier les lacunes et d'y répondre efficacement.
- ⟨ **Le système de suivi de la protection Project 21 (P21)** présente les données et tendances les plus récentes sur l'environnement de protection au Niger. Il constitue une base factuelle essentielle pour orienter les priorités, les stratégies et les interventions du Cluster Protection.
- ⟨ **Le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM)**, activé en cas de déplacement soudain ou d'incident de protection grave, permet de collecter rapidement des données multisectorielles, y compris sur les besoins en protection, et de déclencher une réponse humanitaire immédiate, en coordination avec les acteurs de terrain. [16]
- ⟨ **L'Évaluation Multisectorielle des Besoins (MSNA)**, fournit une analyse consolidée des besoins humanitaires à travers plusieurs secteurs, dont la protection. Elle constitue un socle analytique essentiel pour l'élaboration de l'Aperçu des Besoins Humanitaires (HNO) et du Plan de Réponse Humanitaire (HRP), permettant de mieux cibler les interventions et de défendre les priorités du cluster auprès des bailleurs.⁹¹⁰¹¹
- ⟨ La Matrice de **Suivi des Déplacements (DTM)**, mise en œuvre par l'OIM en collaboration avec les partenaires du cluster, assure un suivi continu des mouvements de populations déplacées internes, retournées ou migrantes, en fournissant des données désagrégées permettant de cibler les interventions de protection.¹²
- ⟨ En complément, les **Mises à jour de l'Analyse de Protection (PAU)**, accessibles via le site du Global Protection Cluster (GPC), sont conçues comme des documents réguliers publiés deux fois par an, dans le cadre d'un processus d'analyse collective. Ces mises à jour s'intègrent au cadre global d'analyse de la protection (Protection Analytical Framework – PAF), adopté en avril 2021. Leur objectif principal est de fournir une lecture analytique de la situation de protection afin de guider les décisions stratégiques du cluster et de ses partenaires. [6] [12]
- ⟨ Le **GBVIMS** est un outil **utilisé au Niger pour centraliser** et analyser les données sur les violences basées sur le genre (VBG) de manière sécurisée et confidentielle. Il permet aux acteurs VBG de mieux coordonner la réponse, d'identifier les tendances, et de renforcer le plaidoyer et la planification fondés sur des données

⁹ Cluster Protection Niger, *Mécanisme de Réponse Rapide – Lignes directrices opérationnelles*, version 2024

¹⁰ OCHA Niger, *Plan de Réponse Humanitaire 2025*

¹¹ OCHA, *Multi-Sector Needs Assessment (MSNA) Niger*, dernier cycle 2025

¹² OIM, *Displacement Tracking Matrix (DTM) Niger*, avec les partenaires du Cluster Protection.



fiables.

- < **Le CPIMS+ (Child Protection Information Management System Plus)** est un outil utilisé au Niger pour assurer une gestion sûre, standardisée et confidentielle des cas individuels de protection de l'enfance. Il permet aux acteurs de suivre les cas, de coordonner les services offerts aux enfants à risque, et de renforcer la qualité et la redevabilité de la réponse à travers des données fiables et centralisées.
- < **Statchild est une plateforme utilisée au Niger pour la collecte, l'analyse et la visualisation des données** sur les violations graves des droits des enfants dans les situations de conflit. Elle soutient le mécanisme de surveillance et de rapport (MRM) en facilitant la documentation des incidents, le suivi de la réponse et l'élaboration de stratégies efficaces pour améliorer les conditions de vie des enfants au Niger.

SUIVI ET ÉVALUATION

Afin de garantir la redevabilité, la transparence et l'amélioration continue des interventions, le Cluster Protection mettra en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation rigoureux. Ce cadre permettra de suivre régulièrement les progrès, d'assurer la qualité des activités et d'éclairer les décisions stratégiques sur la base de données probantes. L'impact des interventions sera mesuré à travers les outils suivants :

a) Visites de suivi sur le terrain

Le Cluster organisera des missions régulières de suivi, notamment avec les Équipes Mobiles de Réponse (EMR), afin d'assurer un appui technique, d'évaluer la qualité des activités de protection mises en œuvre, et de recueillir les retours des bénéficiaires et des partenaires.

b) Suivi de la performance de la coordination du Cluster (CCPM)

Une enquête annuelle de suivi de la performance (CCPM) sera réalisée afin d'évaluer le niveau de satisfaction des partenaires et la performance du Cluster sur la base des six fonctions essentielles de coordination. Les résultats permettront d'orienter les ajustements nécessaires pour améliorer la collaboration et l'efficacité de la réponse.

c) Revues stratégiques

Des revues stratégiques à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre seront menées pour évaluer les résultats atteints, documenter les enseignements tirés, et formuler des recommandations en vue de renforcer l'impact de la stratégie 2025–2026.

d) Bilan annuel

La/le Coordonnateur/trice du Cluster Protection présentera un bilan annuel devant le Groupe Stratégique de Conseil (Strategic Advisory Group – SAG) au cours du dernier trimestre de chaque année. Ce bilan inclura :

- < **Le suivi des indicateurs** de performance associés aux objectifs stratégiques ;
- < **Un résumé des progrès réalisés** et des lacunes persistantes ;
- < **Les principaux défis** rencontrés ;
- < **Des recommandations** pour améliorer la mise en œuvre.

Cette approche structurée de suivi et d'évaluation permettra au Cluster de rester axé sur les résultats, d'adapter ses interventions aux besoins changeants des populations affectées, et de renforcer l'efficacité de la coordination de la protection au Niger.



OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CLUSTER PROTECTION

Trois objectifs stratégiques globaux orientent les efforts collectifs du Cluster Protection et de ses Domaines de Responsabilités (AoRs) au Niger. Alignée avec la Stratégie Protection du HCT, les stratégies des AoRs et le Plan de Réponse Humanitaire, la stratégie du Cluster Protection vise à assurer une coordination efficace et à renforcer l'impact de la réponse inclusive de protection dans le cadre du Cycle du Programme Humanitaire. Le Cluster Protection établit ses priorités sur la base de plusieurs critères :

- ⟨ La **pertinence** des interventions **au regard de son mandat**, de ses capacités et de son rôle de coordination.
- ⟨ La **gravité des besoins** identifiés dans le contexte humanitaire et sécuritaire spécifique au Niger ; la gravité des risques guide l'approche stratégique des partenaires pour réduire et prévenir les menaces sur la population, et la gravité des besoins guide le ciblage pour fournir des services humanitaires inclusifs.
- ⟨ La **faisabilité opérationnelle** dans un environnement à accès limité ou dégradé.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Réduire l'exposition des civils aux risques de protection et aux violations de droits qui y sont liées dans les zones affectées par les conflits et les déplacements

Objectif Stratégique (SO) 1 le Cluster Protection vise à prévenir et atténuer les risques de protection les plus graves tels que les attaques contre les civils, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, les violences basées sur le genre (VBG) et l'exposition aux engins explosifs. Il s'agit d'une priorité dans les régions touchées par les conflits armés et les déplacements, notamment Tillabéry, Tahoua, Diffa et Maradi.

RESULTATS ATTENDUS :

- Mise en place de mécanismes communautaires inclusifs d'alerte précoce et de réponse rapide.
- Renforcement de la présence mobile des équipes de réponse (RRM Protection).
- Sensibilisation des communautés aux risques de mines, à la protection contre les VBG et au droit humanitaire inclusif.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2

Favoriser l'accès équitable des populations affectées à la protection, aux services de base, à la documentation légale et aux recours

Objectif stratégique (SO) 2 le Cluster s'engage à renforcer l'accès inclusif aux services de protection, à la justice, à l'assistance juridique et judiciaire, à la documentation civile (état civil, documents d'identité), et à l'ensemble des services essentiels pour les personnes déplacées internes, les réfugiés, les retournés, les enfants non accompagnés, les survivantes de VBG et autres groupes marginalisés.

RESULTATS ATTENDUS :

- Mise en place de mécanismes inclusifs d'identification d'enregistrement, référencement et d'accompagnement vers les services de protection spécialisés.
- Renforcement des capacités des acteurs nationaux et communautaires en matière de protection légale et accès aux droits.
- Intégration systématique de la protection dans la réponse multisectorielle, y compris via le plaidoyer pour la levée des obstacles et des barrières à l'accès humanitaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3

Renforcer les capacités de résilience communautaire, la cohésion sociale et les solutions durables à travers une approche centrée sur la population

Objectif stratégique (SO) 3 cet objectif vise à appuyer les communautés affectées dans la mise en place de mécanismes de résilience, de prévention des conflits et de cohésion sociale, en tenant compte des dynamiques locales, des rapports de genre et des besoins spécifiques des groupes vulnérables.

RESULTATS ATTENDUS :

- Soutien aux initiatives communautaires de médiation, de prévention des mariages forcés et de résolution des tensions intercommunautaires.
- Intégration des dimensions de genre, d'âge, de handicap et de diversité dans la programmation de la protection.
- Participation significative et inclusive des communautés affectées dans la planification et la mise en œuvre des actions de protection, y compris via des évaluations participatives et retours communautaires.



OBJECTIFS STRATEGIQUES TRANSVERSAUX

Localisation constitue un axe prioritaire de la stratégie du Cluster Protection. Elle vise à renforcer les efforts de développement et de renforcement des capacités des acteurs locaux, des communautés et des populations affectées. Le Cluster Protection contribuera à renforcer les partenariats existants, à soutenir les dynamiques communautaires, et à favoriser la résilience ainsi que l'autonomie des acteurs locaux de la protection, y compris les réseaux communautaires.

Nexus Humanitaire–Développement–Paix (HDP) est au cœur de la stratégie du Cluster Protection pour la réduction des risques de protection les plus graves. Il s'agit de relier les actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix à travers une approche triangulaire. Cette approche permettra de favoriser des solutions durables, un impact stratégique à long terme, et la stabilisation des communautés affectées, tout en assurant une meilleure harmonisation et complémentarité des interventions.

Redevabilité envers les populations affectées (AAP) est essentielle pour garantir une réponse humanitaire efficace et centrée sur les droits. Elle repose sur deux responsabilités opérationnelles majeures : promouvoir une approche fondée sur les droits humains et améliorer l'efficacité de l'aide à travers tous les programmes humanitaires. Le Cluster Protection s'engage à mettre en place des mécanismes adaptés et inclusifs de retour d'information, de participation communautaire, et de gestion des plaintes, tout en assurant la transparence et l'inclusion.

Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) constituent une priorité transversale. Le Cluster Protection contribuera à renforcer les capacités collectives des agences et des communautés à prévenir, détecter et répondre de manière coordonnée et efficace aux cas potentiels, tout en protégeant les bénéficiaires et le personnel humanitaire.



ANNEXE - Plan d'Action – Stratégie du Cluster Protection Niger (2025–2027)

AXE STRATEGIQUE 1 – SUIVI ET ANALYSE DES RISQUES DE PROTECTION (PCO2)

Résultat attendu	Activités prioritaires	Responsable(s)	Échéance	Indicateur de suivi
	Renforcer le monitoring de protection et mouvements de population	Acteurs de protection et communautaires	EN CONTINU	# Incidents rapportés #Rapports et notes élaborés
Les acteurs disposent de données actualisées et fiables pour la planification et le plaidoyer	Conduire des évaluations multisectorielles avec volet protection	PC / AoRs / P21/DTM	SEMESTRIELLE	# d'évaluations conduites avec composante protection
	Conduire les évaluations ERP à la suite des évaluations MSA/RRM	GTP Terrain	APRÈS CHAQUE RAPPORT MSA	Nombre ERP effectué compare au nombre de MSA
	Diffuser les Protection Analysis Updates (PAU)	PC / IM OCHA GPC	DEUX FOIS PAR AN	# PAU publiés et diffusés
	Cartographier les risques de protection	PC/AoRs, Acteurs de protection	TRIMESTRIELLE	# Cartographie actualisée des risques de protection
	Renforcer les capacités des partenaires y compris les acteurs gouvernementaux à la collecte et analyse de données de protection	PC / UNHCR	TRIMESTRIELLE	# sessions de formation / # participants
	Renforcer la collaboration avec les autorités locales et l'observatoire des droits humains (pas encore installé)	PC / AoRs / HCDH	CONTINU	# réunions / accords de collaboration formalisés
	Organisation de campagne communautaire de sensibilisation	GTP Terrain, Communauté	TRIMESTRIEL	Nombre de campagne réalisé
	Accompagnement psycho- social	Service technique/GTP Terrain	APRÈS L'IDENTIFICATION DES CAS DE VBG	Nombre séance psycho-social effectué
	Création d'espace de dialogue communautaire sûr(hommes(hommes, enfants, femmes sur les VBG)	GTP Terrain/service Technique/ONG partenaires	PÉRIODIQUE	Nombre d'espaces de dialogue créés



AXE STRATEGIQUE 2 – ACCES AUX SERVICES DE PROTECTION ADAPTES ET DE QUALITE (PCO1)

Résultat attendu	Activités prioritaires	Responsable(s)	Échéance	Indicateur de suivi
Les populations affectées ont accès à des services de protection adaptés (mobile/statique)	Cartographier les services disponibles et les besoins prioritaires par région/département	IM / partenaires GTP Terrain	T42025 PUIS MISE À JOUR SEMESTRIELLE	Cartographie actualisée des services de protection
	Organiser des visites régulières par les équipes mobiles Déployer des équipes mobiles pour l'identification et la réponse aux cas prioritaires	GTP Terrain/ Service Technique ONG partenaires / UNHCR / UNICEF	TRIMESTRIEL/ AD HOC	# missions mobiles effectuées / mois
	Mettre en place/redynamiser les comités de protection et renforcer la communication avec les communautés	PC / AoRs ONG locales / AoRs Comités/services Techniques	EN CONTINU DÉBUT T4 2025	# d'outils/matériaux de sensibilisation distribués # comités mis en place et fonctionnels/Nombre de formations réalisées
	Organisation de campagne communautaire de sensibilisation	GTP Terrain, Communauté	TRIMESTRIEL	Nombre de campagne réalisé
	Accompagnement psycho- social	Service technique/GTP Terrain	APRÈS L'IDENTIFICATION DES CAS DE VBG	Nombre séance psycho-social effectué
	Création d'espace de dialogue communautaire sûr(hommes(hommes, enfants, femmes sur les VBG)	GTP Terrain/service Technique/ONG partenaires	PÉRIODIQUE	Nombre d'espaces de dialogue créés
	Renforcer les capacités des partenaires y compris les acteurs gouvernementaux à la collecte et analyse de données de protection	PC / UNHCR	TRIMESTRIELLE	# sessions de formation / # participants



AXE STRATEGIQUE 3 – NEXUS, SOLUTIONS DURABLES ET INCLUSION (PCO3)

Résultat attendu	Activités prioritaires	Responsable(s)	Échéance	Indicateur de suivi
Les interventions de protection contribuent à des solutions durables et au renforcement de la résilience	Identifier les zones de retour et faire leur profilage / relocalisation et planifier la réponse protection Organiser le retour volontaire si nécessaire	UNHCR / OIM / PC/MPASSN	T2 2025	# plans de réponse protection/profilage de zone de retour # nombre de séances d'information/sensibilisation # nombre d'enquêtes d'intention de retour réalisées #nombre de personnes retournées
	Intégrer la protection dans les cadres de développement (PND, UNSDCF)	PC / UNDP / acteurs développement, acteurs de protection	2025–2027	Protection mentionnée dans au moins 2 cadres nationaux
	Appuyer les OSC de femmes et de personnes handicapées, de personnes âgées et de jeunes	AoRs / ONG locales	T3 2025- T1 2026	# OSC accompagnées / # projets inclusifs
	Mettre en œuvre des activités de cohésion sociale avec les communautés hôtes	AoRs / ONG partenaires	TRIMESTRIEL	# d'activités intercommunautaires réalisées
	Intégrer la protection dans les cadres de développement (PND, UNSDCF)	PC / UNDP / acteurs développement, acteurs de protection	2025–2027	Protection mentionnée dans au moins 2 cadres nationaux
	Appuyer les OSC de femmes et de personnes handicapées, de personnes âgées et de jeunes	AoRs / ONG locales	T3 2025- T1 2026	# OSC accompagnées / # projets inclusifs
	Mettre en œuvre des activités de cohésion sociale avec les communautés hôtes	AoRs / ONG partenaires	TRIMESTRIEL	# d'activités intercommunautaires réalisées

